Conseil municipal **Liste des délibérations**

Séance du 18 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX HUIT SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

Approbation du procès-verbal

- **Séance du conseil municipal du 3 juillet 2024 : Unanimité**

2024 18 09 SF 098 BUDGET VILLE : ADMISSION D'UNE CREANCE ETEINTE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- **DE STATUER** sur l'admission en créance éteinte pour un montant de 425.10 € et de l'imputer au compte 6542. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2024.

2024 18 09 UR SF 099 AIDES AU PATRIMOINE DES PARTICULIERS – DEMANDE DE SUBVENTION IMMEUBLE SIS 2 RUE MONTSEC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 000,00 € au profit du propriétaire de l'immeuble situé au n°2 de la rue Montsec :
  - Mr MATHET Louis ;

- **DIT** que le montant général ci-dessus reste soumis à l'envoi et à l'instruction de la DAACT correspondante ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits dans le cadre du Budget 2024.

2024 18 09 ST UR 100 PARCELLE AB 483 – CONVENTION DE PASSAGE AVEC LA CCDSV

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la constitution d'une convention de passage sur la parcelle AB 483 entre la commune de Trévoux, ci-après désigné « le propriétaire », et la CCDSV ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de passage ainsi que tous documents et/ou pièces susceptibles d'y être rattachés.

2024 18 09 ST 101 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

2024 18 09 ST SF 102 VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ELABORE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **CONFIE**, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **APPROUVE,** dans son intégralité, la convention de prestation de service joint en annexe ;
- **ACCEPTE** de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte, pièce et/ou document nécessaire à son exécution ;
- **ADOPTE**, sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de Trévoux ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

2024 18 09 RH IN 103 ADOPTION DE LA CHARTE DES USAGES ET DE L'UTILISATION DES MOYENS ET/OU DES MATERIELS INFORMATIQUES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les modalités exposées, ci-dessus et ci-jointes, d'usage et de mise à disposition, à titre individuel, des moyens et/ou des matériels informatiques concernés ;
- **RAPPELLE** que les moyens et/ou matériels informatiques ainsi mis à disposition restent propriété de la commune de Trévoux et devront être restitués, par chaque utilisateur, à la fin de son mandat ou de sa fonction/poste.

2024 18 09 RH SC 104 REORGANISATION DU SERVICE SCOLAIRE – GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** :

Article 1 : Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, le service SCOLAIRE est soumis à un cycle de travail annualisé à compter du 1er septembre 2024.

Article 2 : Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par le code général de la fonction publique.

2024 18 09 SC DG 105 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes du règlement intérieur de la restauration scolaire, annexé à la présente.

2024 18 09 RH 106 TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX – NOUVELLES ACTUALISATIONS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** la proposition du rapporteur, telle que détaillée ci-dessus, permettant la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2024.

En mairie, le 19 septembre 2024

Affiché le 19 septembre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,
Marc PÉCHOUX

MAIRIE DE TREVOUX
REPUBLIQUE FRANÇAISE
(AIN)